

**RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF**  
**ATTESTATION DES ADMINISTRATEURS**  
**D'UNE COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS ACTIONNAIRE**

**(CATÉGORIE DE COOPÉRATIVES, TERRITORIALITÉ DES ACTIVITÉS  
ET LOCALISATION DES ACTIFS)**

Nous soussignés, administrateurs de

---

(nom de la coopérative)

attestons que les critères relatifs à la catégorie de coopératives, à la territorialité des activités et à la localisation des actifs sont respectés, à savoir que cette coopérative est :

une coopérative de travailleurs actionnaire,

et

que sa direction générale et la direction générale de la personne morale dont elle est actionnaire sont exercées au Québec,

et

que plus de la moitié des salaires versés aux employés de la personne morale dont elle est actionnaire et, le cas échéant, aux employés des personnes morales avec lesquelles elle est associée et aux employés de la coopérative s'il y a lieu, au cours de l'exercice financier terminé dans l'année civile qui précède l'année de la demande d'autorisation, l'ont été à des employés qui sont, pour l'application des règlements édictés en vertu de l'article 771 de la *Loi sur les impôts*, des employés d'un établissement situé au Québec,

et

que la majorité des actifs détenus par la personne morale dont la coopérative est actionnaire, y compris ceux détenus par une filiale, par une société dont la personne morale est l'associée majoritaire ou par une fiducie dans laquelle la personne morale a transféré des biens de son patrimoine, à la fin de l'exercice financier terminé dans l'année civile qui précède l'année de la demande d'autorisation, sont situés au Canada.

---

(date)

---

(nom de l'administrateur autorisé  
en majuscules)

---

(signature de l'administrateur autorisé)

---

(nom de l'administrateur autorisé  
en majuscules)

---

(signature de l'administrateur autorisé)